

«L'ajustement budgétaire, où il faut trouver de l'argent rapidement, n'est pas propice aux mesures demandant de larges négociations.» **G.PAGANO**

**2,2** Le gouvernement planche sur un effort à consentir de 2,2 milliards € afin d'ajuster le budget 2016.

**Budget : la chasse aux milliards est lancée**

# Budget : où va-t-on trouver l'argent ?

**Les travaux budgétaires ont commencé.** Le fédéral planche sur un effort de 2,2 milliards € afin de ramener le budget 2016 dans les clous.

● **Caroline FIXELLES**

**H**ier après-midi, le conseil des ministres restreint (kern) s'est réuni. Le but ? Déterminer le montant de l'effort à réaliser pour ramener le budget 2016 sur les rails. Mardi, le rapport du comité de monitoring avait pointé un trou de 2,2 milliards €, voire 3,2 milliards €, en fonction de la prise en compte ou non d'un déficit datant de 2015. Pour rappel, dans son budget initial, le gouvernement entendait améliorer le solde structurel de 0,6 % du PIB par rapport à 2015 et atteindre l'équilibre budgétaire en 2018.

Ce vendredi, le vice-premier ministre, Kris Peeters (CD&V), avait même estimé que l'effort pourrait être plus élevé si l'on comptait les dépenses exceptionnelles de 400 millions € en matière de sécurité et de 600 millions € en matière d'asile. Et que tout cela dépendait de la décision de la Commission européenne de considérer ces dépenses comme entrant ou non dans le calcul budgétaire.

Finalement, à la sortie du kern ce vendredi, les ministres ont chargé un groupe de travail d'établir une proposition de scénario au départ d'un effort de 2,2 milliards et d'étudier son impact sur le retour à l'équilibre prévu pour 2018. Le kern se réunira dimanche pour se pencher sur le travail des experts et peut-être entamer la chasse aux milliards.

Un exercice qui s'annonce compliqué, de l'aveu même du cabinet de la ministre du Budget, Sophie Wilmès. Le Premier ministre a d'ailleurs décidé de reporter le dé-

part de sa mission en Chine, le 21 mars, de quelques jours.

## Déjà 250 millions trouvés ?

Mais où va-t-on trouver ces 2,2 milliards ? Une petite avancée, déjà, ce vendredi ? En effet, le gouvernement a approuvé le projet de loi qui instaure un mécanisme de régularisation fiscale permanent. Ainsi, toute personne qui souhaite régulariser sa situation en déclarant spontanément des revenus qui auraient dû être soumis à l'impôt, devra s'acquitter de l'impôt au taux normalement dû, majoré de 20 à 36 %, en fonction de la nature de la somme. En échange, elle bénéficiera d'une immunité pénale et fiscale. Une mesure qui est censée rapporter 250 millions € cette année à l'État.

Ces derniers jours, politiciens et économistes ont également avancé certaines pistes. Sans surprise, la N-VA a retapé sur le clou des économies dans la Sécu. Mais le parti nationaliste flamand pourrait trouver sur sa route une certaine Maggie De Block, ministre de la Santé Open Vld, qui verrait d'un mauvais œil qu'on touche aux soins de santé par exemple ! Le CD&V, lui, voudrait trouver des recettes via la fiscalité. Le MR et l'Open Vld pourraient mettre sur la table la piste des flexi-jobs (emplois à temps partiel), selon nos confrères du Soir.

Giuseppe Pagano, professeur de finances publiques à l'université de Mons, pense que l'on ira sans doute vers des mesures où le consensus est déjà de mise. Pourquoi ? «Le contexte de l'ajustement

*budgétaire, répond le professeur. Il faut trouver de l'argent rapidement et il est donc difficile d'évoquer des mesures qui demanderaient de larges négociations.»*

## Toucher aux intérêts notionnels ?

Selon le professeur, le plus lourd du travail devra concerner les recettes, qui représentent à elles seules 1,6 milliard du trou à combler.

Accroître les rentrées d'argent donc, qui pourrait se faire par exemple en renforçant des mesures du tax shift : augmenter davantage la taxe sur les opérations boursières. «C'est indolore pour une grande majorité de citoyens.» Ou les accises sur le diesel. «On pourrait profiter du fait que les prix du carburant ont fortement baissé...»

Enfin, si l'on cherche des milliards, «il faudra sortir l'artillerie lourde», souligne le professeur qui donne quelques exemples : hausse de la TVA sur d'autres produits, réduction de l'avantage fiscal que représente les voitures de société, etc. «Il y a toujours aussi la fameuse question des intérêts notionnels. Si c'est un sujet sensible pour les entreprises, les supprimer ou du moins les raboter pourraient rapporter quelques milliards.» D'autres évoquent la taxation sur les comportements polluants ou encore sur la propriété immobilière.

Selon Pascal Delwit, politologue à l'ULB, «le gouvernement fera vraisemblablement reporter un certain nombre de choses sur le budget des années suivantes et sans doute quelques opérations one shot (vendre des participations dans des banques, etc.). Après, des efforts devront être faits et à mon avis, toucher à la sécurité sociale sera inévitable...» ■

# Le budget pour les nuls

**B**udget, ajustement budgétaire, conclave budgétaire... ces mots sont sur toutes les lèvres des politiciens en ce moment. Mais comment fonctionne un budget ?

**1. Préparation du budget** Chaque année, le gouvernement fédéral établit une estimation de ses recettes et de ses dépenses. C'est le budget. Le cycle budgétaire court sur trois ans. Ainsi, en octobre 2015, le conseil des ministres a approuvé le budget 2016, mettant notamment en place le fameux virage fiscal, le tax shift.

Ce budget est ensuite déposé à la Commission européenne qui donne son avis. En effet, le gouvernement doit toujours établir son budget en tenant compte des exigences de l'Europe : dette publique inférieure à 60 % du PIB et déficit inférieur à 3 % du PIB.

Le budget est voté, pour le 31 décembre au plus tard, au Parlement. Il exprime des objectifs et notamment une amélioration du solde structurel (en % du PIB) par rapport à l'année précédente. Pour ce budget 2016, la Suédoise a acté une amélioration de 0,6 %.

**2. Exécution du budget** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le budget est « exécuté ». Le gouvernement perçoit les impôts estimés et réalise les dépenses autorisées. Dans le courant de l'année, des modifications peuvent être apportées. En février, le budget est complètement analysé et éventuellement ajusté. Ainsi, le 11 février dernier, le Bureau fédéral du Plan a publié le « budget économique » en mettant à jour l'ensemble des paramètres macroéconomiques (croissance, taux d'intérêt, indexation, emploi, chômage, etc.)

de la Belgique.

Sur base de ces données, le comité de monitoring, mis en place en 2010, a sorti son rapport mardi dernier. Sorte d'image, à un moment X, des recettes et des dépenses de l'État, il actualise ces données et fixe l'effort à faire, dans le chef du gouvernement, pour respecter les objectifs qu'il s'est donnés.

**3. L'ajustement budgétaire** Le gouvernement se base alors sur cette note pour entamer ses travaux budgétaires. C'est l'« ajustement budgétaire » ou le « contrôle budgétaire » qui a lieu généralement en mars et qui sert à faire coller les chiffres à la réalité. Autrement dit, le gouvernement met, en face-à-face, ses prévisions et la réalité budgétaire. Quatre groupes de travail sont alors mis en place : dépenses primaires, sécurité sociale, soins de santé et recettes fiscales. Environ 50 experts travaillent dans chaque groupe pour décortiquer le rapport, analyser là où les prévisions s'éloignent de la réalité et en déterminer les causes. Sur base de ce travail, les ministres se réunissent alors en conclave budgétaire. Ils « s'enferment » et tentent de trouver l'argent manquant. Trois solutions s'offrent à eux : créer des impôts nouveaux, réduire les dépenses ou réduire leurs ambitions. D'autres ajustements peuvent avoir lieu par après (juillet, octobre).

**4. La clôture du budget** En septembre 2017, l'Institut des comptes nationaux clôturera le budget 2016 en établissant le déficit 2016. Le gouvernement pourra se baser sur cette donnée pour ajuster le budget en cours (celui de 2017). ■

## LEXIQUE

**Solde budgétaire** : différence entre les recettes et les dépenses. On distingue le solde structurel et le solde nominal. Pour le premier, on enlève toute opération non récurrente et on annule les effets conjoncturels (ex : une croissance positive va créer automatiquement des dépenses de chômage en moins et des recettes en plus. Elles ne seront pas prises en compte). Le solde nominal, lui,

prend tout en compte. Si c'est ce solde nominal qui se transforme en dette, l'UE impose aux États, depuis quelques années, de travailler en solde structurel.

**Déficit budgétaire** : les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses. C'est donc un solde négatif.

**Équilibre budgétaire** : les dépenses sont couvertes par les recettes. Le solde est nul. La dette n'augmente plus.

**Ajustement budgétaire** : modification apportée au budget en cours d'année.